

=====

SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS
(S.M.P.A.S. EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire.

Date de convocation : 15 mars 2022

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD et Laurence ALGOUD

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Saïd FELKAOUJ

ABSENTS EXCUSES: Sylvain FRANCOIS, Damien LEYRAUD, Sébastien CHOUPAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric TRON

Objet : compte administratif 2021 - Assainissement

N°2022-03-22-06

Sous la présidence de Monsieur Raymond MARION-FERRIER, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	534 540.18 €
Recettes :	1 310 355.55 €
Résultat d'exécution	+ 775 815.37 €

Section d'investissement

Dépenses :	725 652.24 €
Recettes :	666 608.30 €
Déficit d'investissement	59 043.94 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0€

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 24 mars 2022

Le Président

Gilles MAGNON

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :
et publication le :**

Le Président,

